



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Les-Francais-Tous-proprietaires>

Les Français... Tous propriétaires !

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1981 - N° 791 - juillet 1981 -

Date de mise en ligne : vendredi 14 novembre 2008

Date de parution : juillet 1981

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Giscard avait introduit dans son baratin électoral, la suggestion : « Tous les Français propriétaires ! » C'était alléchant. Et il débitait un blabla selon lequel, s'il était réélu, les facilités s'ouvriraient pour que chacun de nous accède à la propriété de son deux pièces kitchenette et même, à celle de sa résidence secondaire.

Tout ça c'était royalement bidon. Voici la réalité : un décret du 14 avril 1981 augmente les tarifs des notaires, lesquels n'avaient guère besoin de cette manne puisque leurs honoraires sont, non pas fixes comme de vulgaires salaires, mais indexés sur le coût de la vie et même mieux, puisqu'ils sont fonctionnaires d'un pourcentage sur l'objet de la transaction.

Ce sont précisément ces pourcentages qui sont majorés ; alors que « Le Point » et des organes syndicaux ont révélé, l'an passé, que des notaires gagnaient 700 000,00 F par mois !

L'acquéreur d'un important immeuble d'un million de francs paiera 1 % à son notaire (majoration de 3,26 %).

Le candidat à la propriété d'un modeste lot de 100 000 F paiera non pas 1 %, ni 1,5, ni 2 %, ni même 2,26 % comme auparavant, mais bien 2,56 %, c'est-à-dire une augmentation giscardienne de 11,82 %. Le modeste supporte un taux quatre fois plus élevé que le riche ! On voit par ce détail, malheureusement incontestable, que le gazouillis du croqueur de diamants, n'avait rien à voir avec le décret qu'il signait en coulisse.

Il reste aux remplaçants à renverser la vapeur : 1 % pour les pauvres, 5 % pour les riches acquéreurs et exonération totale des petits héritages, création d'un barème vraiment progressif, surtaxe pour l'héritage échouant à un individu déjà fortuné, propositions de 75 % des notaires eux-mêmes, ainsi que nous le signale « informations notariales » (B.P. 5, 19230 Pompadour).